

Formulaire obligatoire
Article 46 C de l'annexe III
au Code général des impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES
NON SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Jours et heures
de réception du service

Adresse du service
où il convient de renvoyer
un exemplaire préidentifié
de la présente déclaration

Identification du destinataire

Adresse du déclarant si elle
est différente du destinataire

SIE		N° de dossier		Clé		Régime		Code, service
N° SIRET								

Rayer les indications ne correspondant plus à la situation exacte de la société (dénomination – activité – adresse – n° SIRET ...) et signaler les changements intervenus ci-contre

Si vous êtes dans l'un des cas cités au deuxième paragraphe du cadre « Déclaration à souscrire » de la notice, vous devez remplir une déclaration n°2072-C disponible sur le site www.impots.gouv.fr

Vous pouvez également télé-déclarer ce formulaire en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'informations sur la télédéclaration, vous pouvez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « professionnels ».

Cette déclaration est à adresser en un exemplaire au service des impôts des entreprises du lieu du principal établissement de la société – soit le lieu de direction effective de la société – ou, le cas échéant à la Direction des grandes entreprises au plus tard le deuxième jour ouvré qui suit le 1^{er} mai, soit le 3 mai 2012.

Nombre d'annexes :
2072-S-AN 1 : 2072-S-AN 2 : 2072-AN 3 : 2072-AN 4 : 2072-AN 5 : 2072-AN 6 :

Résultat net à répartir entre les associés :

Revenus bruts <i>(Somme des lignes : 5+20-21+22 de l'ensemble des 2072-S-AN1)</i>		Paiements sur travaux <i>(total des lignes 9+10 de l'ensemble des 2072-S-AN1)</i>	
Frais et charges autres qu'intérêts d'emprunts <i>(total des lignes 16 de l'ensemble des 2072-S-AN1)</i>		Intérêts d'emprunts <i>(total des lignes 18 de l'ensemble des 2072-S-AN1)</i>	
Revenu net (+) ou déficit net (-) <i>(total des lignes 23 de l'ensemble des 2072-S-AN1)</i>			

Cotisation sur la valeur ajoutée :

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions, ...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer un 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence

Chiffre d'affaires de référence

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

Date et signature : Téléphone : Courrier électronique :

La charte du contribuable : des relations entre le contribuable et l'administration fiscale basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

**I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ AYANT L'OBLIGATION DE SOUSCRIRE LA DÉCLARATION
N° 2072-S**

SOC1	Dénomination de la société	
SOC2	Adresse de la société	
SOC3	Adresse du siège social au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	
SOC4	Adresse du siège social en cas de changement au cours de l'année	
SOC5	Date de clôture de l'exercice	
SOC6	Nom du gérant	
SOC7	Adresse du gérant	
SOC8	N° de téléphone du gérant	
SOC9	Nom du comptable	
SOC10	Adresse du comptable	
SOC11	N° de téléphone du comptable	
SOC12	Nom du conseil	
SOC13	Adresse du conseil	
SOC14	N° de téléphone du conseil	
SOC15	Nom de l'administrateur de biens	
SOC16	Adresse de l'administrateur de biens	
SOC17	N° de téléphone de l'administrateur de biens	
SOC18	Nombre d'associés	
SOC19	Nombre total de parts dans la société	
	Montant nominal des parts	

**II - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PRODUITS PERÇUS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
AUTRES QUE LES REVENUS DES IMMEUBLES**

AR1	Montant global des produits financiers réalisés par la société immobilière en €	
AR2	Montant global des produits exceptionnels (plus-values de cession) ⁽¹⁾ réalisés par la société immobilière en €	

(1) Les plus-values de cession sont les plus-values réalisées par la société immobilière lors de la vente d'un bien mobilier ou immobilier détenu par la société elle-même.

III – LISTE DES IMMEUBLES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

	Adresse au 1 ^{er} janvier de l'année
I-1	
I-2	
I-3	
I-4	
I-5	
I-6	

• Si la société détient plus de 6 immeubles, vous trouverez un état complémentaire dénommé « **2072-AN 3 – Liste Immeubles** » sur le site www.impots.gouv.fr, ou auprès de votre service des impôts des entreprises, ou de la Direction des Grandes Entreprises le cas échéant.

IV - IDENTIFICATION DES TIERS, AUTRES QUE DES ASSOCIÉS, BÉNÉFICIAIRES GRATUITEMENT DE LA JOUISSANCE DE TOUT OU PARTIE D'UN IMMEUBLE DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ

	Identité du tiers bénéficiaire	SIRET	Adresse au 1 ^{er} janvier de l'année	Immeubles attribués en jouissance Immeuble n° I-
T1				
T2				
T3				
T4				
T5				
T6				

• Si vous avez plus de 6 tiers bénéficiant gratuitement de la jouissance de tout ou partie d'un immeuble détenu par la société, vous trouverez un état complémentaire dénommé « **2072-AN 4 – Tiers jouissance gratuite** » sur le site www.impots.gouv.fr, ou auprès de votre service des impôts des entreprises, ou de la Direction des Grandes Entreprises le cas échéant.

V – IDENTIFICATION DES ASSOCIÉS AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE
ASSOCIÉS RELEVANT DU RÉGIME DES REVENUS FONCIERS

		Associé n° 1 A1	Associé n° 2 A2	Associé n° 3 A3	Associé n° 4 A4	Associé n° 5 A5	Associé n° 6 A6
D1	Nom						
D2	Nom marital						
D3	N° de SIRET						
D4	Prénom						
D5	Date de naissance						
D6	Lieu de naissance						
D7	Adresse						
D8	Nombre de parts détenues dans la société immobilière						
D9	Pourcentage de détention						
D10	Montant nominal des parts détenues						
D11	Acquisition de parts au cours de l'année	<input type="checkbox"/>					
D12	Cession de parts au cours de l'année	<input type="checkbox"/>					
D13	Nombre de parts cédées						
D14	Nombre de parts acquises						
D15	Jouissance gratuite de tout ou partie d'un immeuble détenu par la société immobilière	<input type="checkbox"/>					

• Si vous avez plus de 6 associés particuliers ou professionnels BNC, vous trouverez un état complémentaire dénommé « 2072-AN 5 – Liste des associés relevant du régime des revenus fonciers » sur le site www.impots.gouv.fr, ou auprès de votre service des impôts des entreprises, ou de la Direction des Grandes Entreprises le cas échéant.

VI - IDENTIFICATION DES NOUVEAUX ASSOCIÉS :
CESSION DE PARTS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

		CESSION 1 C1	CESSION 2 C2	CESSION 3 C3	CESSION 4 C4	CESSION 5 C5	CESSION 6 C6
L1	Nom du cédant						
L2	Prénom du cédant						
L3	Date de naissance du cédant						
L4	Lieu de naissance du cédant						
L5	SIRET						
L7	Adresse du cédant						
L8	Identité du cessionnaire						
L9	N° SIRET						
L11	Adresse du cessionnaire						
L12	Dates des cessions de parts de la société immobilière						
L13	Nombre de parts cédées						
L14	Jouissance gratuite de tout ou partie d'un immeuble détenu par la société immobilière	<input type="checkbox"/>					

• Si vous avez plus de 6 cessions différentes de parts, vous trouverez un état complémentaire dénommé « 2072-AN 6 – Cession de parts de la société immobilière » sur le site www.impots.gouv.fr, ou auprès de votre service des impôts des entreprises, ou de la Direction des Grandes Entreprises le cas échéant.

Immeuble n° I-... :

(2)

Adresse de l'immeuble, des immeubles ou du groupe d'immeubles						Nombre de locaux				
Déduction spécifique demandée au titre de cet immeuble	Mobilité professionnelle 10 %	<input type="checkbox"/>	Besson ancien 26 %	<input type="checkbox"/>	Scellier ZRR 26 %	<input type="checkbox"/>	Scellier « intermédiaire » 30 %	<input type="checkbox"/>	Conventionnement ANAH (Borloo ancien) secteur intermédiaire 30 %	<input type="checkbox"/>
	Carrières et gisements minéraux productifs de revenus 40 %	<input type="checkbox"/>	Conventionnement ANAH (Borloo ancien) secteur social ou très social 45 %			<input type="checkbox"/>	Conventionnement ANAH (Borloo ancien) secteur social ou très social (baux conclus à compter du 28 mars 2009) 60 %	<input type="checkbox"/>	Conventionnement ANAH (Borloo ancien) locations déléguées secteur social ou très social (baux conclus à compter du 28 mars 2009) 70 %	<input type="checkbox"/>
Nature de l'immeuble	Urbain				Rural		Immeuble de rapport		Bâti	Non bâti
	Appartement				Maison		Parking		Autres <input type="checkbox"/> (précisez).....	

RECETTES		Montant en €
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés ①	
2	Dépenses par nature déductibles incombant normalement à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires ②	
3	Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance ③	
4	Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés qui ne sont pas affectés à l'habitation dont la société se réserve la jouissance ou qu'elle met gratuitement à la disposition des associés ou des tiers.	
5	TOTAL DES RECETTES (lignes 1+2+3+4)	
DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES		
6	Frais d'administration et de gestion ④	
7	Autres frais de gestion non déductibles pour leur montant réel (montant forfaitaire fixé à 20 € par local) ⑤	
8	Primes d'assurance ⑥	
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration ⑦	
10	Dépenses spécifiques relatives aux propriétés rurales ⑧	
11	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire ⑨	
12	Indemnités d'éviction, frais de relogement	
13	Impositions (y compris la CRL payée au titre de l'année considérée) ⑩	
14	Provisions pour charges de copropriété payées au titre de l'année considérée ⑪	
15	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année antérieure par les copropriétaires bailleurs ⑫	
16	TOTAL DES DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES (lignes 6+7+8+9+10+11+12+13+14-15)	
17	Montant de la déduction spécifique (sauf mobilité professionnelle) ⑬	
18	Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation, l'amélioration ou la conservation des immeubles ⑭	
19	REVENU (+) OU DÉFICIT (-) DE L'IMMEUBLE (lignes 5-16-17-18)	
20	Réintégration du supplément de déduction ⑮	
21	Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés ⑯	
22	Revenus ou déficits relatifs aux parts détenues dans d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés	
23	REVENU NET (+) OU DÉFICIT (-) À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS (lignes 19+20-21+22)	

* Vous devez remplir un état complémentaire par immeuble. Si vous avez plus de 2 immeubles, vous trouverez un état complémentaire dénommé « 2072-S-AN 1 – Immeuble » sur le site www.impots.gouv.fr, ou auprès de votre service des impôts des entreprises, ou de la Direction des Grandes Entreprises le cas échéant.

(2) S'il est nécessaire d'utiliser des annexes supplémentaires, il convient de numéroter chacune d'entre elles en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total d'annexes souscrites en bas à droite de cette même case.

**IDENTIFICATION DES LOCATAIRES DE L'IMMEUBLE N°I- :
CONCERNE LES IMMEUBLES AU TITRE DESQUELS EST PRATIQUÉE UNE DÉDUCTION SPÉCIFIQUE**

NOMS ET PRÉNOMS DES LOCATAIRES AU 1^{er} JANVIER DE L'ANNÉE :

	NOM	Prénom	Localisation dans l'immeuble
LOC1			
LOC2			
LOC3			
LOC4			
LOC5			
LOC6			
LOC7			
LOC8			
LOC9			
LOC10			
LOC11			
LOC12			
LOC13			
LOC14			

NOMS ET PRÉNOMS DES LOCATAIRES APRÈS LE 1^{er} JANVIER DE L'ANNÉE EN CAS DE CHANGEMENT AU COURS DE L'ANNÉE :

	NOM	Prénom	Localisation dans l'immeuble
NLOC1			
NLOC2			
NLOC3			
NLOC4			
NLOC5			
NLOC6			
NLOC7			
NLOC8			
NLOC9			
NLOC10			
NLOC11			
NLOC12			
NLOC13			
NLOC14			

• Vous devez remplir un état complémentaire par immeuble. Si vous avez plus de 14 locataires au 1^{er} janvier de l'année ou plus de 14 nouveaux locataires après le 1^{er} janvier de l'année, vous trouverez un état complémentaire dénommé « **2072-S-AN 1 – Immeuble** » sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts des entreprises, ou de la DGE le cas échéant.

Immeuble n° I-... :

(2)

Adresse de l'immeuble, des immeubles ou du groupe d'immeubles						Nombre de locaux				
Déduction spécifique demandée au titre de cet immeuble	Mobilité professionnelle 10 %	<input type="checkbox"/>	Besson ancien 26 %	<input type="checkbox"/>	Scellier ZRR 26 %	<input type="checkbox"/>	Scellier « intermédiaire » 30 %	<input type="checkbox"/>	Conventionnement ANAH (Borloo ancien) secteur intermédiaire 30 %	<input type="checkbox"/>
	Carrières et gisements minéraux productifs de revenus 40 %	<input type="checkbox"/>	Conventionnement ANAH (Borloo ancien) secteur social ou très social 45 %			<input type="checkbox"/>	Conventionnement ANAH (Borloo ancien) secteur social ou très social (baux conclus à compter du 28 mars 2009) 60 %	<input type="checkbox"/>	Conventionnement ANAH (Borloo ancien) locations déléguées secteur social ou très social (baux conclus à compter du 28 mars 2009) 70 %	<input type="checkbox"/>
Nature de l'immeuble	Urbain				Rural		Immeuble de rapport		Bâti	Non bâti
	Appartement				Maison		Parking		Autres <input type="checkbox"/> (précisez).....	

RECETTES		Montant en €
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés ①	
2	Dépenses par nature déductibles incombant normalement à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires ②	
3	Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance ③	
4	Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés qui ne sont pas affectés à l'habitation dont la société se réserve la jouissance ou qu'elle met gratuitement à la disposition des associés ou des tiers.	
5	TOTAL DES RECETTES (lignes 1+2+3+4)	
DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES		
6	Frais d'administration et de gestion ④	
7	Autres frais de gestion non déductibles pour leur montant réel (montant forfaitaire fixé à 20 € par local) ⑤	
8	Primes d'assurance ⑥	
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration ⑦	
10	Dépenses spécifiques relatives aux propriétés rurales ⑧	
11	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire ⑨	
12	Indemnités d'éviction, frais de relogement	
13	Impositions (y compris la CRL payée au titre de l'année considérée) ⑩	
14	Provisions pour charges de copropriété payées au titre de l'année considérée ⑪	
15	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année antérieure par les copropriétaires bailleurs ⑫	
16	TOTAL DES DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES (lignes 6+7+8+9+10+11+12+13+14-15)	
17	Montant de la déduction spécifique (sauf mobilité professionnelle) ⑬	
18	Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation, l'amélioration ou la conservation des immeubles ⑭	
19	REVENU (+) OU DÉFICIT (-) DE L'IMMEUBLE (lignes 5-16-17-18)	
20	Réintégration du supplément de déduction ⑮	
21	Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés ⑯	
22	Revenus ou déficits relatifs aux parts détenues dans d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés	
23	REVENU NET (+) OU DÉFICIT (-) À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS (lignes 19+20-21+22)	

* Vous devez remplir un état complémentaire par immeuble. Si vous avez plus de 2 immeubles, vous trouverez un état complémentaire dénommé « 2072-S-AN 1 – Immeuble » sur le site www.impots.gouv.fr, ou auprès de votre service des impôts des entreprises, ou de la Direction des Grandes Entreprises le cas échéant.

(2) S'il est nécessaire d'utiliser des annexes supplémentaires, il convient de numéroter chacune d'entre elles en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total d'annexes souscrites en bas à droite de cette même case.

**IDENTIFICATION DES LOCATAIRES DE L'IMMEUBLE N°I- :
CONCERNE LES IMMEUBLES AU TITRE DESQUELS EST PRATIQUÉE UNE DÉDUCTION SPÉCIFIQUE**

NOMS ET PRÉNOMS DES LOCATAIRES AU 1^{er} JANVIER DE L'ANNÉE :

	NOM	Prénom	Localisation dans l'immeuble
LOC1			
LOC2			
LOC3			
LOC4			
LOC5			
LOC6			
LOC7			
LOC8			
LOC9			
LOC10			
LOC11			
LOC12			
LOC13			
LOC14			

NOMS ET PRÉNOMS DES LOCATAIRES APRÈS LE 1^{er} JANVIER DE L'ANNÉE EN CAS DE CHANGEMENT AU COURS DE L'ANNÉE :

	NOM	Prénom	Localisation dans l'immeuble
NLOC1			
NLOC2			
NLOC3			
NLOC4			
NLOC5			
NLOC6			
NLOC7			
NLOC8			
NLOC9			
NLOC10			
NLOC11			
NLOC12			
NLOC13			
NLOC14			

• Vous devez remplir un état complémentaire par immeuble. Si vous avez plus de 14 locataires au 1^{er} janvier de l'année ou plus de 14 nouveaux locataires après le 1^{er} janvier de l'année, vous trouverez un état complémentaire dénommé « **2072-S-AN 1 – Immeuble** » sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts des entreprises, ou de la DGE le cas échéant.

ASSOCIÉ n° ...



D1	Nom				
D2	Nom marital				
D3	N° SIRET				
D4	Prénom				
D5	Date de naissance				
D6	Lieu de naissance				
	Adresse au 1 ^{er} janvier de l'année				
D7	Adresse au 31 décembre de l'année				
	Nom de la société immobilière				
	N° de SIRET de la société immobilière				
	Nombre de parts détenues dans la société immobilière au 1 ^{er} janvier de l'année				
D8	Nombre de parts détenues dans la société immobilière au 31 décembre de l'année				
D9	Pourcentage de détention au 31 décembre de l'année				
D10	Montant nominal des parts au 31 décembre de l'année				
D11	Acquisition de parts de la société immobilière au cours de l'année	<input type="checkbox"/>			
D12	Cession de parts de la société immobilière au cours de l'année	<input type="checkbox"/>			
D15	Jouissance gratuite de tout ou partie d'un immeuble détenu par la société immobilière	<input type="checkbox"/>			
	Identification de l'immeuble en jouissance gratuite : Immeuble	n°I-1	n°I-2	n°I-3	n°I-4
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

IMPOSITION DE CES REVENUS DANS LA CATÉGORIE DES REVENUS FONCIERS

		I-1	I-2	I-3	I-4	TOTAL GÉNÉRAL
A	Quote-part des revenus bruts [(lignes 5+20-21+22 des imprimés 2072-S-AN 1 et 2072-S-AN 1-K)* quote-part détenue dans la société immobilière] Montant à reporter ligne 111 de la déclaration n° 2044 (3)					
B	Quote-part des frais et charges déductibles [(ligne 16 des imprimés 2072-S-AN 1 et 2072-S-AN 1-K)* quote-part détenue dans la société immobilière] Montant à reporter ligne 112 de la déclaration n° 2044 (3)					
C	Quote-part des intérêts d'emprunt [(ligne 18 des imprimés 2072-S-AN 1 et 2072-S-AN 1-K)* quote-part détenue dans la société immobilière] Montant à reporter ligne 113 de la déclaration n° 2044 (3)					
D	Quote-part des déductions spécifiques [(ligne 17 des imprimés 2072-S-AN 1 et 2072-S-AN 1-K)* quote-part détenue dans la société immobilière] Montant à reporter ligne 112 de la déclaration n° 2044 (3)					
E	Montant de la déduction spécifique de 10 % en faveur de la mobilité professionnelle le cas échéant Montant à reporter ligne 112 de la déclaration n° 2044 (3)					
F	Quote-part du revenu net ou déficit (A - B - C - D - E) Montant à reporter ligne 114 de la déclaration n° 2044 (3)					

● Vous devez remplir un état complémentaire par associé. Si vous avez plus de deux associés personne physique ou si vous avez plus de 4 immeubles, vous trouverez un état complémentaire dénommé « 2072-S-AN 2 – Associé relevant du régime des revenus fonciers » sur le site www.impots.gouv.fr, ou auprès de votre service des impôts des entreprises, ou de la DGE le cas échéant.

(2) S'il est nécessaire d'utiliser des annexes supplémentaires, il convient de numéroter chacune d'entre elles en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total d'annexes souscrites en bas à droite de cette même case.

(3) Si la société immobilière a opté pour des déductions spécifiques au titre du « Scellier ZRR » et/ou du « Scellier "intermédiaire" », le report doit se faire sur la déclaration n° 2044-SPE et non sur la n° 2044.

ASSOCIÉ n° ...



D1	Nom				
D2	Nom marital				
D3	N° SIRET				
D4	Prénom				
D5	Date de naissance				
D6	Lieu de naissance				
	Adresse au 1 ^{er} janvier de l'année				
D7	Adresse au 31 décembre de l'année				
	Nom de la société immobilière				
	N° de SIRET de la société immobilière				
	Nombre de parts détenues dans la société immobilière au 1 ^{er} janvier de l'année				
D8	Nombre de parts détenues dans la société immobilière au 31 décembre de l'année				
D9	Pourcentage de détention au 31 décembre de l'année				
D10	Montant nominal des parts au 31 décembre de l'année				
D11	Acquisition de parts de la société immobilière au cours de l'année	<input type="checkbox"/>			
D12	Cession de parts de la société immobilière au cours de l'année	<input type="checkbox"/>			
D15	Jouissance gratuite de tout ou partie d'un immeuble détenu par la société immobilière	<input type="checkbox"/>			
	Identification de l'immeuble en jouissance gratuite : Immeuble	n°I-1 <input type="checkbox"/>	n°I-2 <input type="checkbox"/>	n°I-3 <input type="checkbox"/>	n°I-4 <input type="checkbox"/>

IMPOSITION DE CES REVENUS DANS LA CATÉGORIE DES REVENUS FONCIERS

		I-1	I-2	I-3	I-4	TOTAL GÉNÉRAL
A	Quote-part des revenus bruts ((lignes 5+20-21+22 des imprimés 2072-S-AN 1 et 2072-S-AN 1-K)* quote-part détenue dans la société immobilière) Montant à reporter ligne 111 de la déclaration n° 2044 (3)					
B	Quote-part des frais et charges déductibles ((ligne 16 des imprimés 2072-S-AN 1 et 2072-S-AN 1-K)* quote-part détenue dans la société immobilière) Montant à reporter ligne 112 de la déclaration n° 2044 (3)					
C	Quote-part des intérêts d'emprunt ((ligne 18 des imprimés 2072-S-AN 1 et 2072-S-AN 1-K)* quote-part détenue dans la société immobilière) Montant à reporter ligne 113 de la déclaration n° 2044 (3)					
D	Quote-part des déductions spécifiques ((ligne 17 des imprimés 2072-S-AN 1 et 2072-S-AN 1-K)* quote-part détenue dans la société immobilière) Montant à reporter ligne 112 de la déclaration n° 2044 (3)					
E	Montant de la déduction spécifique de 10 % en faveur de la mobilité professionnelle le cas échéant Montant à reporter ligne 112 de la déclaration n° 2044 (3)					
F	Quote-part du revenu net ou déficit (A - B - C - D - E) Montant à reporter ligne 114 de la déclaration n° 2044 (3)					

● Vous devez remplir un état complémentaire par associé. Si vous avez plus de deux associés personne physique ou si vous avez plus de 4 immeubles, vous trouverez un état complémentaire dénommé « 2072-S-AN 2 – Associé relevant du régime des revenus fonciers » sur le site www.impots.gouv.fr, ou auprès de votre service des impôts des entreprises, ou de la DGE le cas échéant.

(2) S'il est nécessaire d'utiliser des annexes supplémentaires, il convient de numéroter chacune d'entre elles en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total d'annexes souscrites en bas à droite de cette même case.

(3) Si la société immobilière a opté pour des déductions spécifiques au titre du « Scellier ZRR » et/ou du « Scellier "intermédiaire" », le report doit se faire sur la déclaration n° 2044-SPE et non sur la n° 2044.

